

8 juin 2011



■ L'APCMA et la MAAF renforcent leur partenariat

A l'occasion de l'assemblée générale de l'APCMA le 7 juin, Alain Griset, président de l'APCMA et Thierry Derez, président de la MAAF, ont signé, une convention de partenariat pour une durée de cinq ans. Depuis sa création il y a soixante ans par des artisans, MAAF est le partenaire naturel et légitime des chambres de métiers et de l'artisanat.

Assurer les artisans dans leurs quotidien et activités professionnelles.

Mi-juin, MAAF sortira un nouveau contrat d'assurance automobile destiné tant aux particuliers qu'aux professionnels. Ce contrat répond particulièrement aux besoins des artisans puisqu'il prévoit, en fonction de leur activité, des garanties qui leurs sont exclusivement dédiées.

Promouvoir auprès des apprentis la prévention routière, le sport et leur faire bénéficier d'une complémentaire santé accessible.

Au contact permanent des professionnels et de leurs institutions représentatives, MAAF est sensible aux grandes causes de l'artisanat : plusieurs actions ont été ainsi menées, en relation avec l'APCMA, auprès des maîtres d'apprentissage en faveur des apprentis qui seront les artisans de demain : soutien du développement du sport en apprentissage, actions de sensibilisation à la sécurité routière dans les CFA, etc. MAAF poursuivra dans cette voie en lançant, à la rentrée de septembre, une complémentaire santé dédiée aux apprentis dans l'objectif de leur proposer une couverture dont les conditions et les coûts seront alignés sur ceux des étudiants.

Renforcer la protection sociale des femmes conjoint-collaborateur.

Enfin, rappelons que MAAF a lancé en avril dernier un site internet dédié aux femmes d'artisans, « femmesdelartisanat.com », pour sensibiliser les artisans et leurs conjoints sur la nécessité de la déclaration, obligatoire depuis 2005, et sur la possibilité de renforcer les protections sociales minimum liées aux cotisations versées.

Contact presse

APCMA : Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 -
dieuleveult@apcma.fr

MAAF : Sophie Bagdikian : 01 53 10 65 12 sophie.bagdikian@maaf.fr